

SOMMAIRE

Actualité en Images p4

L'eXPédition
Authentification des billets en €
Guy Semon au Club Affaires
Innovation Crunch Time

Développement des entreprises p5

Forum économique Rhin-Rhône
Statut : qu'est-ce qu'un agent commercial ?
Caméras vidéos : pour se protéger et plus encore...
Réseau entrepreneur® : l'expérience de la société QHEAS

Direct CCI p8

Subvention : quel impact comptable ?

Commerce p9

Journée nationale du Commerce de proximité : 5 raisons
de participer à l'édition 2017
Préférence Commerce : la démarche qualité nationale
Alim'confiance : un smiley pour noter l'hygiène de votre établissement
Echanges : les Mafinales de la Proximité

p11

LES COMPÉTENCES DE LA CCI
AU SERVICE DES ENTREPRISES

Industrie / International p15

Emploi p16

Apprentissage : c'est parti pour la campagne 2017 !

Développement Durable p18

A36 - échangeur de Sévenans : un chantier déterminant
et des perturbations annoncées
TICFE - TICGN

Formation p19

ESTA : signature d'un accord de double diplôme avec la Finlande
SIFCO : pensez à la malette du dirigeant

Brèves réglementaires p20

Conjoncture p22



Flash Eco 90

L'information proche de vous.

sur www.belfort.cci.fr

Rencontres à la CCI 90

Une rencontre organisée à la CCI 90 vous intéresse ?
N'hésitez pas et contactez-nous au 03 84 54 54 54 !



• JUILLET

- 6 - Les entretiens du Jeudi Confidentiel et gratuit, sur rendez-vous, à partir de 14h à la CCI90
- 6 - Club RH « La protection des données personnelles des clients, prospects et salariés : 12 mois pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation » 8h30 – 10h30 à la CCI90
- 11 - Les Matinales de la proximité à Essert 8h00-9h00
- 11 - Réunion d'information création Etes-vous prêt à entreprendre ? 14h00-17h30 à la CCI90

• AOÛT

- 3 - Les entretiens du Jeudi Confidentiel et gratuit, sur rendez-vous, à partir de 14h à la CCI90
- 22 - Réunion d'information création Etes-vous prêt à entreprendre ? 14h00-17h30 à la CCI90

• SEPTEMBRE

- 5 - Les Matinales de la proximité à Grandvillars 8h00-9h00
- 7 - Les entretiens du Jeudi Confidentiel et gratuit, sur rendez-vous, à partir de 14h à la CCI90
- 26 - Réunion d'information création Etes-vous prêt à entreprendre ? 14h00-17h30 à la CCI90

• OCTOBRE

- 3 - Les Matinales de la proximité à Bessoncourt 8h00-9h00
- 5 - Les entretiens du Jeudi Confidentiel et gratuit, sur rendez-vous, à partir de 14h à la CCI90
- 17 - Réunion d'information création Etes-vous prêt à entreprendre ? 14h00-17h30 à la CCI90
- 31 - Les Matinales de la proximité à Etueffont 8h00-9h00

twitter



www.belfort.cci.fr/twitter

facebook



www.facebook.com/CCI90



L'ampleur de la révolution numérique touche tous nos domaines de compétence et nous impose à chacun un vrai changement de paradigme. Que cela soit du point de vue sociétal, organisationnel ou économique, tout chef d'entreprise se doit de s'inscrire dans cette démarche qui reste une réelle opportunité pour développer notre croissance et notre compétitivité, pour créer de l'emploi, se développer à l'international ou encore monter en valeur...

La CCI du Territoire de Belfort se préoccupe depuis de nombreuses années de l'accompagnement des entreprises en matière de numérique mais aussi de digitalisation. Aujourd'hui, à peine une PME sur cinq a défini une stratégie numérique. Or le périmètre de la transition numérique est très large et va de la digitalisation des outils de production à celle du marketing en passant par l'évolution des organisations et la reconfiguration de la chaîne de valeur.

Si la transformation est numérique, elle ne peut toutefois que se faire par des Hommes. Nous nous devons donc de penser, voire de repenser nos métiers avec les compétences nécessaires et dûment formées et préparées. La CCI du Territoire de Belfort a inscrit le numérique comme une de ses priorités pour cette mandature. Un partenariat avec l'école 2089 permet aux chefs d'entreprises de suivre une formation de pointe sur la communication digitale. Laboutic.fr, la plate-forme des solutions numériques, est à la disposition de tous les commerçants qui sont prêts à faire évoluer leur métier, leur manière de communiquer, de commercialiser ou d'accueillir leur client à l'aide de nouveaux outils.

Le numérique c'est aussi le TEDx qui aura lieu le 20 octobre et qui est une véritable source d'innovation, nous incitant à voir ou revoir les choses différemment.

Nous ne devons pas laisser passer ce train et c'est sans tarder que nous devons nous moderniser, et pour ce faire, vous pouvez compter sur la CCI qui sera une nouvelle fois à vos côtés. Vous trouverez dans ce numéro, un dossier de présentation de toutes les équipes qui sont à votre disposition pour vous accompagner dans ce challenge. N'hésitez pas à les appeler !

Bien cordialement,

Alain SEID
Président

SYNERGIQUE est une publication de la CCI du Territoire de Belfort
1 rue du Docteur Fréry - CS 50199 - 90004 Belfort cedex - Tél. 03 84 54 54 54 - Fax 03 84 54 54 03 - cci@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr

Abonnement : 1,53 € le n° - 5 n° par an - 4 400 exemplaires

Directeur de la publication : Alain SEID - Rédaction-Publicité : Aline DOUGOUD - Conception graphique : Amélie BATTAGLIA

Crédit photos : CCI90 - 1&1 - Esta

Dépôt légal : juillet 2006 - N° ISSN : 1774-9506

Impression : Imprimerie Schraag, Trévenans - Label Imprim'Vert, imprimé à base d'encre végétales et d'eau de pluie

Routage et affranchissement : Philor



L'EXPEDITION

La 6^{ème} édition de l'eXPédition s'est tenu les 6 et 7 avril au Phare à Belfort. 150 professionnels ont présenté à 1 400 collégiens de 4^{ème} leur métier sous la forme d'un grand jeu.

Objectif : sensibiliser les élèves aux enjeux de l'orientation professionnelle et permettre à chacun de construire son projet professionnel avec un maximum de cartes en main.



Les professionnels présents partagent avec les élèves leur intérêt, voire leur passion pour leur métier. Ils les informent sur les réalités du métier. Grâce au jeu, les élèves sont amenés à aller à la rencontre de professionnels vers lesquels ils ne se seraient pas rendus spontanément par méconnaissance, par préjugé, voire par peur des commentaires des copains.



AUTHENTIFICATION DES BILLETS EN €

A l'occasion de la sortie du nouveau billet de 50 €, les commerçants du Territoire de Belfort ont bénéficié le 13 mars d'une information gratuite proposée par la CCI90 en partenariat avec la Banque de France afin d'authentifier les billets en euros. En deux heures, ils ont utilisé les différents points de contrôle qui permettent de reconnaître les faux billets grâce au touché, au regard et à l'inclinaison des billets.



GUY SEMON AU CLUB AFFAIRES



Guy Sémon, le directeur général de l'horloger suisse Tag Heuer était invité par Daniel Jakubzak, Président du Club Affaires Nord Franche-Comté, dans le cadre de son partenariat avec le lycée Cuvier de Montbéliard, où il a lui-même été étudiant. Devant un parterre de chefs d'entreprises et autres acteurs économiques, il a animé une conférence sur le thème « *La mutation numérique ou la réforme de l'académisme industriel - Exemple de l'industrie horlogère : de la montre mécanique à la montre connectée* ». Ingénieur de formation, il affirme qu'« *il faut être capable de se projeter. La société de demain sera connectée ; celui qui n'y croit pas vit dans une grotte.* »

INNOVATION CRUNCH TIME

Le plus important défi technologique universitaire français était organisé par l'UTBM du 22 au 24 mai dernier. Cet événement exceptionnel, parrainé par Elmar Mock, co-inventeur de la montre Swatch, a mobilisé 1 600 étudiant-e-s, futur-e-s ingénieur-e-s pendant trois jours de challenge. Entourés de 100 coachs issus du monde industriel ou académique, ils ont travaillé



par équipe de 10 étudiants de 5 spécialités différentes, sur 131 défis industriels et 29 défis étudiants. En déposant un sujet, les entreprises bénéficiaient d'une opportunité unique de pouvoir soumettre leurs questionnements à des groupes projet pluridisciplinaires capables de poser un regard neuf sur leurs problématiques et de formuler des propositions de solutions innovantes afin de donner un véritable coup d'accélérateur à leurs projets. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la 2^{ème} édition qui aura lieu durant 4 jours du 22 au 25 mai 2018.



FORUM ECONOMIQUE RHIN-RHÔNE LA LGV, LEVIER DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La mise en service du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011 était accompagnée par une grande réflexion portée par les acteurs économiques sur les évolutions à attendre pour les entreprises. Quatre clubs TGV centrés sur Mulhouse, Belfort-Montbéliard, Besançon et Dijon ont travaillé sur divers thématiques en lien avec le développement économique et rendu des recommandations et préconisations pour les actions à mettre en œuvre. A Belfort notamment, le Club TGV a publié 62 propositions pour faire de l'arrivée du TGV une réussite pour le monde économique.



Aujourd'hui les évolutions profondes des pratiques industrielles et commerciales, et les nouvelles perspectives économiques qui se dessinent, appellent à relancer cette réflexion et à l'étendre à l'échelle de l'axe Rhin-Rhône entre Strasbourg et Lyon.

Sous le pilotage de deux Présidents des Clubs TGV – Philippe Trimaille (Sud Alsace Mulhouse) et Alain SEID (Belfort-Montbéliard), et avec le soutien de l'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée présidée par Marie-Guite Dufay, quatre temps d'échanges avec les forces vives du monde économique de l'axe Lyon-Strasbourg seront organisés à l'automne 2017. Les entreprises invitées seront appelées à s'exprimer sur leurs pratiques, leurs besoins et leurs attentes en ce qui concerne le développement de l'activité économique au niveau régional, national et international.

Au centre de la réflexion se posera la question de la manière dont le TGV Rhin-Rhône peut répondre aux enjeux et opportunités identifiés pour jouer pleinement son rôle d'outil au service du développement économique des territoires et de vecteur d'ouverture à l'international. Cette réflexion permettra de préciser les attentes des milieux économiques pour le développement de l'axe Rhin-Rhône et d'identifier les thématiques à travailler au sein d'un nouveau forum qui sera mis en place fin 2017 : le Forum économique Rhin-Rhône.



Plus d'informations : Marlène Raspiller – mraspiller@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 69

STATUT QU'EST-CE QU'UN AGENT COMMERCIAL ?

« L'agent commercial est un mandataire qui, à titre de profession indépendante, sans être lié par un contrat de louage de services, est chargé, de façon permanente, de négocier et, éventuellement, de conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services, au nom et pour le compte de producteurs, de commerçants ou d'autres agents commerciaux. Il peut être une personne physique ou une personne morale. » Définition selon l'article L.134 – 1^{er} du Code du Commerce

Une profession indépendante

L'agent commercial est un véritable chef d'entreprise qui peut exercer en qualité d'indépendant ou sous forme sociétale (EURL, SARL...).

Agissant en qualité de mandataire pour le compte d'un ou plusieurs mandants, il n'est pas lié par un contrat de travail, mais par un contrat appelé « mandat ». Ce contrat peut être à durée déterminée ou indéterminée. Il exerce son activité en toute liberté, sans lien de subordination ce qui le distingue du V.R.P. Il peut travailler seul, engager du personnel ou travailler avec d'autres agents.

Un intermédiaire de commerce

L'agent commercial agit pour le compte d'industriels, de producteurs et de commerçants sur un secteur économique et/ou géographique déterminé. Il assure la promotion de leurs produits ou services et le développement de leur clientèle.

Il sera la plupart du temps rémunéré par des

commissions au prorata du chiffre d'affaires généré. Les conditions sont fixées dans le « mandat ».

Immatriculation au registre spécial des agents commerciaux

• Personne physique

Cette immatriculation s'effectue, avant l'exercice de l'activité, sur un registre spécial tenu au greffe du tribunal de commerce. En retour, l'agent commercial se voit délivrer un récépissé de déclaration et un numéro d'immatriculation. L'immatriculation est valable cinq ans. Si l'agent commercial cesse d'exercer son activité avant cette échéance, il doit demander sa radiation dans les deux mois de cette cessation.

Tout en étant immatriculé au RSAC et sous réserve de remplir les conditions nécessaires, il peut bénéficier des avantages de l'auto-entrepreneur en optant pour le régime fiscal des micro-entreprises et pour le régime micro-social.

• Personne morale

Cette structure juridique impose, en plus de l'inscription au registre spécial des agents commerciaux, une immatriculation au registre du commerce et des sociétés.



Pour plus d'informations :
Claudette Chaléat – Vice-présidente Franche-Comté de la F.N.A.C – 06 82 14 27 74 pour rendez-vous (étude de contrats agent-mandant, documentation...)
ou Thibaud Defranoux – CCI90 – 03 84 54 54 61 – tdefranoux@belfort.cci.fr
(informations sur la création d'entreprise)

CAMERAS VIDEOS

POUR SE PROTEGER ET PLUS ENCORE...

Installer des caméras de sécurité au sein de son entreprise est un moyen de lutter contre les vols et les dégradations. Par ailleurs, les caméras peuvent jouer un tout autre rôle dans votre commerce lorsqu'elles intègrent des fonctions d'analyse commerciale.

La mise en place des caméras, la conservation des images et le visionnage sont encadrés par des textes législatifs et réglementaires qui ont vocation à s'assurer que le dispositif mis en place soit adapté à chaque entreprise et n'aille pas à l'encontre des droits des salariés mais aussi du public. L'entreprise qui souhaite installer un système de vidéoprotection dans ses locaux doit impérativement faire une déclaration auprès de la Préfecture en complétant le Cerfa n° 13806*03 et en joignant les annexes. La commission départementale de vidéoprotection, à laquelle la CCI90 siège pour défendre les entreprises du département, statuera sur la conformité de votre dossier et le cas échéant, une autorisation vous sera accordée par le Préfet (plus d'informations sur www.belfort.cci.fr – Rubrique Législation, normes et obligations règlement / Environnement et sécurité).

La mise en place d'un système de vidéoprotection est très encadrée, mais ne comporte pas de difficultés majeures. Il faut cependant veiller à ce que le dossier soit complet et les formulaires renseignés pour pouvoir être examiné en commission. Les entreprises peuvent se faire accompagner par un professionnel installateur. Si elles choisissent d'installer seules le matériel, les référents sûreté* de la Gendarmerie et de la Police peuvent les accompagner dans leur démarche pour les assurer de la conformité de l'installation à la réglementation.

Le catalogue de solutions numériques de laboutic.fr de la CCI90 vous permet de trouver des solutions adaptées à vos besoins. « *Des solutions fiables existent pour tout type de commerce, explique Vinh Nguyen de la société Theia Media. Aujourd'hui, les caméras Ultra Haute Définition proposent des images de plus en plus détaillées.* » Cela facilite notamment l'identification des auteurs de délits.

Si la sécurité est un élément à prendre en considération, cette technologie permet également d'autres usages, notamment dans le domaine de l'analyse commerciale. En effet, les innovations technologiques permettent désormais aux commerçants de capturer et d'étudier le comportement des clients pour évaluer les résultats de ventes en magasin par rapport à leurs objectifs de chiffre d'affaires. Par exemple, la réalisation de cartes affichant des zones « froides » ou des zones « chaudes » permet d'adapter l'agencement du magasin et ainsi générer plus de ventes dans certains rayons. « *Une surveillance et un suivi préventifs peuvent aider à éviter les pertes, à améliorer l'agencement du magasin et donner aux clients l'envie de revenir. L'intérêt commercial de la caméra est manifeste pour tous les commerces de détail, de la boutique indépendante à la chaîne de magasins* » précise Kennet Adomou de la société Axis Communications SAS. « *En installant vos caméras à des endroits stratégiques, vous pourrez enregistrer, mesurer et analyser l'activité des clients et leurs comportements d'achat. Vous serez en mesure d'identifier les zones les plus fréquentées et d'optimiser l'agencement de votre magasin et des rayonnages en conséquence. En intégrant un compteur de passage à votre système de point de vente, vous en apprendrez encore davantage.* »

Par ailleurs, les caméras permettent de repérer les rayons vides pour un réapprovisionnement plus fluides, les files d'attente trop longues... et ainsi affecter le personnel selon les besoins et répondre au plus près aux besoins de la clientèle. « *Les caméras 2D ou 3D permettent le comptage de personnes. Les logiciels d'analyse transforment ces données brutes en une mine d'or pour améliorer le rendement et la performance. Le chef d'entreprise peut suivre les indicateurs stratégiques en temps réel sur des plateformes mobiles* » renchérit la société Axper.

**Pour découvrir des solutions de vidéosurveillance pour la protection de votre commerce
ou pour l'analyse commerciale, rendez-vous sur laboutic.fr !**

Référents Sûreté :

*Votre commerce est situé à Andelnans,
Bavilliers, Belfort, Cravanche, Danjoutin,
Essert, Offemont,
Perouse, Valdoie :*
Major BERNARDIN
Commissariat de Police
1-3 rue du Manège - 90000 BELFORT
amaud.bernardin@interieur.gouv.fr
Tél. 03 84 58 50 00

**Votre commerce est situé dans une autre
commune du département :**

Adjudante Julia ROUSSELOT
Groupement de Gendarmerie
Départementale
1 Avenue Jean-Moulin - 90000 BELFORT.
julia.rousseLOT@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Tél. 03 84 57 63 92 ou 06 15 58 51 88



*Axper, Axis et Theia Media étaient
présents à la Journée E-entreprise
pour présenter leurs solutions de
vidéoprotection, comptage...*



RESEAU ENTREPRENDRE® FRANCHE-COMTE L'EXPERIENCE DE LA SOCIETE QHEAS

Le 9 mars, 350 chefs d'entreprises venus de toute la Franche-Comté se sont retrouvés à l'Atria de Belfort pour entourer les 15 entreprises lauréates du Réseau Entreprendre® Franche-Comté, présidé par Antoine Gérard. Parmi elles, la SAS QHEAS, installée sur le Techn'hom à Belfort, est dirigée par Philippe Herberlé et Jean-Charles Quesnel.

A eux deux, ils cumulent des expériences aussi variées qu'atypiques : médaillé d'or aux Jeux Olympiques de Los Angeles, cadre technique au sein de la fédération française de tir, organisateur de raids survie, pompier professionnel, entraîneur national de l'équipe de tir, patron pêcheur, pratiquant de pêche, de chasse, de randonnée, de plongée sous-marine, second commandant d'un remorqueur de haute-mer... mais loin du monde de l'entreprise. Pourtant, les aléas de vie faisant, ils se retrouvent à Belfort avec l'idée de créer des couteaux haut de gamme pour un public de plongeurs sous-marins, de chasseurs ou autres amateurs d'activités outdoor, voire certains militaires d'élite.



« La rencontre avec Charles Bernard, Directeur du Réseau Entreprendre® Franche-Comté, à l'initiative de notre expert-comptable Philippe Auchet, élu de la CCI90, aura été déterminante pour la création de notre entreprise, explique Jean-Charles Quesnel. Au début, nous partions dans tous les sens. Il nous a permis de structurer notre projet, de rencontrer les bonnes personnes et de voir les portes s'ouvrir plus facilement devant nous ». En décembre 2014, les deux associés intègrent l'Incubateur d'Entreprises Innovantes de Franche-Comté. Corinne Pradaude, Responsable Antenne Nord Franche-Comté du Réseau Entreprendre® dont la permanence est située dans les locaux de la CCI90, les accompagne pour le montage du dossier, tandis que l'Incubateur les aide à la réalisation du Business Plan.

Pour devenir lauréat du Réseau Entreprendre®, l'entreprise a franchi plusieurs étapes. « Nous avons adressé une demande et dans le cadre de notre accompagnement amont, nous avons rencontré trois chefs d'entreprise. Ils ont jugé si notre profil correspondait aux valeurs du Réseau et si notre projet était pertinent et pouvait être accompagné, raconte Philippe Héberlé. Puis nous avons présenté notre dossier et le Business Plan devant un comité d'engagement d'une quinzaine de

personnes. Il a validé notre dossier et nous a alors accordé un prêt d'honneur gratuit et sans garantie de 40 000 euros, remboursable en 5 ans avec un différé de 12 mois. » Le marketing étant le point faible de leur dossier, ils sont accompagnés depuis septembre 2016 et pour environ 2 ans par Eric Cuenot, chef d'entreprise de la société Publipresse à Morteau. Côté ingénierie, QHEAS a fait appel à la Plateforme technologique Microtechniques Prototypage de Morteau et l'entreprise a pu bénéficier d'un chèque innovation de bpi france pour financer le dépôt d'un brevet. « Avec Thibaud Defranoux de la CCI90, nous avons demandé une aide ARDEA et bénéficié d'une avance remboursable de 23 000 € pour nos investissements. »

QHEAS a lancé sa marque Avanona fin mai 2017 à travers, dans un premier temps, le site Internet www.avanona.fr. « Nous proposons aujourd'hui trois couteaux avec étuis auto-aiguisers. Il s'agit de produits haut de gamme fabriqués 100% en France dont 70% en Franche-Comté (hors matériaux). A notre connaissance, nous n'avons pas de concurrent français sur ce type de produit. C'était un challenge pour nous de produire français et cela correspond tout à fait à nos valeurs. Ce qui nous différencie principalement de nos concurrents étrangers (américains, italiens, suisses...), ce sont nos étuis auto-aiguisers pour lesquels nous avons déposé un brevet, ainsi que notre système d'attache. Pour la commercialisation, nous avons fait le choix d'Internet dans un premier temps avec une campagne publicitaire dans la presse spécialisée et sur Internet. Nous avons écarté l'idée de travailler avec des distributeurs pour des raisons financières, mais nous souhaitons également démarcher directement les coutelleries et armureries en ciblant une centaine sur le territoire français. » précise Jean-Charles Quesnel. « Notre entreprise est sur les rails. Les portes du secteur bancaire se sont ouvertes beaucoup plus grandes grâce au Réseau Entreprendre® Franche-Comté qui avait validé notre projet en amont et à la garantie bancaire de bpi france. Nous souhaitons étoffer notre gamme et espérons créer deux emplois, dont un apprenti, d'ici fin 2017. Si nous devons retenir un mot de notre expérience avec le Réseau Entreprendre® Franche-Comté, c'est celui de bienveillance et nous ne pouvons qu'inciter les personnes qui ont un projet de création d'entreprise à prendre contact. »



reseauentreprendre

Plus d'informations sur le
Réseau Entreprendre® Franche-Comté :
Corinne Pradaude
Responsable Antenne Nord Franche-Comté
Tél. 06 83 85 80 18 – cpradaude@reseau-entreprendre.org
www.reseau-entreprendre-franche-comte.fr

Depuis fin avril, Aurore Macé succède à Valérie Bretey pour animer Direct CCI et répondre à toutes les questions des entreprises. Juriste de formation complétée par une expérience de trois ans dans les marchés publics en tant que responsable de la cellule marchés d'un centre hospitalier, elle a rejoint la CCI du Territoire de Belfort pour se rapprocher des chefs d'entreprises et du tissu économique local.

Aux côtés de Sylvain Mroncz qui assure l'accueil téléphonique et physique, elle répond à toutes vos questions, dans les délais les plus rapides (48 heures, sauf étude approfondie). N'hésitez pas à la contacter par courriel (direct.cci@belfort.cci.fr) ou par téléphone au 03 84 54 54 00.

SUBVENTION : QUEL IMPACT COMPTABLE ?

Entre subvention et avance remboursable, certaines entreprises préfèrent choisir la subvention. Une avance remboursable doit en effet être remboursée. Mais l'impact d'une subvention ou d'une avance remboursable sur les comptes de l'entreprise ne sont pas identiques.

Subvention et TVA

Dans certains cas, la subvention perçue peut être considérée comme étant une ressource TTC. L'entreprise devra alors reverser la TVA collectée. La présence ou non de TVA est délicat à appréhender. Si la situation n'est pas clairement exprimée par l'organisme qui finance, l'utilisation du rescrit fiscal est recommandée.

Subvention et impôt

Toutes les sommes que perçoit une entreprise sont inscrites au compte de résultat ou à un compte de bilan.

- **Tout ce qui concerne le fonctionnement ou l'exploitation s'inscrit au compte de résultat.** C'est le cas des subventions d'exploitation et des subventions d'investissement si ces dernières sont comptabilisées en produit exceptionnel.

Ces subventions seront alors soumises à l'impôt, soit sur les sociétés, soit sur le revenu selon les situations.

En cas d'impôt sur le revenu, le montant dépendra du taux d'imposition du foyer fiscal. Ce produit rentrera dans la base de calcul des cotisations sociales du dirigeant.



- **Tout ce qui demeure dans l'entreprise au-delà d'un exercice s'inscrit au bilan. C'est le cas de la subvention d'installation ou d'équipement, mais également de la subvention d'investissement si elle est comptabilisée dans les capitaux propres.**

Elle subira alors un processus comptable comparable à l'amortissement des immobilisations. Chaque année, une part de la subvention sera reversée au compte de résultat. Cette partie inscrite au compte de résultat devient un produit d'exploitation pour l'exercice. La subvention inscrite initialement diminuera graduellement. Elle disparaîtra définitivement du bilan à la fin de l'exercice qui suit celui de l'annulation de sa valeur. Chaque année, la part de subvention affectée au compte de résultat entraîne le phénomène décrit plus haut : elle devient une composante du résultat avant impôt. Elle rentre dans la base de calcul de celui-ci et si l'entreprise est à l'impôt sur le revenu, elle rentre dans le calcul des cotisations sociales du dirigeant.

En conclusion, le bénéficiaire d'une subvention paiera un impôt sur le montant de la subvention reçue.

Quid de l'avance remboursable ?

L'avance remboursable est une opération qui s'inscrit au bilan. Il s'agit d'un apport de financement traité comme un emprunt. Cet apport financier ne subit ni fiscalité et si l'entreprise est à l'impôt sur le revenu, il n'est pas compris dans la base de calcul des cotisations sociales du dirigeant.

Source : www.les-aides.fr

JOURNÉE NATIONALE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

5 RAISONS DE PARTICIPER À L'ÉDITION 2017

1- Vous pourrez communiquer vers votre clientèle différemment, sur des valeurs non mercantiles.

Le sourire est le fil conducteur de cette journée. Au travers de portes ouvertes, vous pourrez donner un coup de projecteur à votre activité, vos savoir-faire, vos produits ou services ainsi que votre professionnalisme. Cette journée sera un moment privilégié pour fidéliser vos clients mais aussi attirer de nouvelles clientèles.

2- Vous participez à une manifestation nationale, à forte visibilité et récurrente.

Cette 9^{ème} édition est organisée dans près de 400 villes en France et plus de 12 000 commerces y participent. Les communes, organisatrices de cet événement avec les associations de commerçants, communiquent largement auprès des habitants pour faire de cette journée une réussite et la presse locale s'en fait chaque année l'écho.

3- Il s'agit d'une opération clés en main, peu onéreuse, très mobilisatrice avec une forte valeur ajoutée.

L'association Journée Nationale du Commerce de Proximité met à votre disposition un kit de communication pour vous permettre de communiquer auprès de votre clientèle. Les communes et associations de commerçants proposent des animations conviviales qui créent une ambiance festive au cœur de la ville.

4- Vous affirmez le rôle social du commerce de proximité.

Le commerce de proximité est un activateur de lien social

et les commerçants et artisans sont des acteurs majeurs de la qualité de vie d'une commune. En participant à cette journée, vous valoriserez sa diversité, sa qualité, son dynamisme et sa convivialité.

5- Votre commune pourra prétendre au label « Commerce de proximité dans la ville ».

L'association « La Journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville[®] » attribue aux communes à l'issue de la manifestation, un label qui récompense une politique volontaire et consensuelle en matière de maintien et de développement des activités économiques de proximité au sein de la ville. Ce label est un signe de reconnaissance et de fierté pour les partenaires économiques qui en sont ainsi honorés. Il prend la forme d'un panneau en entrée de ville et trouve sa place bien souvent au voisinage immédiat de celui des « Villes fleuries » par exemple.



La 9^{ème} édition aura lieu le Samedi 14 octobre 2017.

Pour participer, prenez contact avec le/la Président/e de votre association de commerçants ou avec Liliane Alvez – Territoire de Commerces 90 – Tél. 03 84 54 54 73 ou lalvez@belfort.cci.fr

PRÉFÉRENCE COMMERCE

LA DÉMARCHE QUALITÉ NATIONALE

A l'initiative de la CCI90, 27 enseignes du Territoire de Belfort ont bénéficié d'un audit dans le cadre de la labellisation Préférence Commerce 2017-2018.

Attribué pour deux ans, le label a vocation à fidéliser la clientèle et à dégager les points forts et axes d'amélioration du commerce.

Réuni le 20 février, le Jury a examiné les résultats et délibéré pour attribuer ou non le label Préférence Commerce aux commerçants s'étant soumis au test du « client mystère » et à un audit réalisé par un conseiller Commerce de la CCI90.

Sur 27 candidats, 26 décrochent avec succès le label et arborent d'ores et déjà la vitrophanie Préférence Commerce 2017-2018 sur leur vitrine.

Préférence Commerce est un LABEL attestant de la qualité d'accueil et de services des commerces de proximité.

Soutenu par le Ministère de l'économie, le label Préférence Commerce récompense les établissements sur la base de critères exigeants définis par les CCI.

Plus de 1 000 établissements à travers toute la France affichent déjà cette distinction sur leur vitrine, véritable gage de qualité pour les consommateurs.

Préférence Commerce et la CCI du Territoire de Belfort s'engagent aux côtés des entreprises pour que l'Accueil et le Conseil deviennent des atouts incontestés du commerce indépendant.



Plus d'informations : Gilles Mauffrey
Tél : 03 84 54 54 70 – gmauffrey@belfort.cci.fr

LES COMMERÇANTS LABELLISÉS 2017-2018 :

BIJOUTERIE JEAN EDMOND (Delle) - LA SOURCE DE BEAUTÉ (Grandvillars) - BOULANGERIE DEMEUSY (Belfort rue de l'Étuve) - AU POT AUX ROSES (Girromagny) - OPTIC 2000 (Delle) - ROGER BERNARD BOUTIQUE (Belfort) - OPTICIEN ATOL PEGEOT (Beaucourt) - PATISSERIE LUDOVIC MAIRE (Belfort) - SYMPHONIE FLEURS (Joncherey) - BOULANGERIE DEMEUSY - PECHE MIGNON (Belfort av. J-Jaurès) - CENTURY 21 (Belfort) - BOULANGERIE DEMEUSY (Belfort rue Thiers) - COIFFURE ROMI'XT (Fousse-magne) - PÂTISSERIE MANTEY (Valdoie) - DROGUERIE ALSACIENNE (Belfort) - CANI SALON (Delle) - BOULANGERIE DEMEUSY (Valdoie) - EQUI JUMP (Grandvillars) - BOUCHERIE CHARCUTERIE JACQUEMAIN (Essert) - BOULANGERIE DEMEUSY (Essert) - REVE DE LITERIE (Bessoncourt) - BOULANGERIE DEMEUSY (Belfort Les Faubourgs) - PASSAGE BLEU (Bessoncourt) - BOULANGERIE DEMEUSY (Bavilliers) - BIOCOOP LE GRENIER VERT (Valdoie) - BOULANGERIE DEMEUSY (Grandvillars)

ALIM'CONFIANCE UN SMILEY POUR NOTER L'HYGIENE DE VOTRE ETABLISSEMENT

Depuis le 3 avril 2017, les usagers peuvent connaître les résultats des contrôles officiels réalisés en matière de sécurité sanitaire des aliments sur un site Internet www.alim-confiance.gouv.fr ou sur l'application Alim'confiance disponible sur l'Apple Store, Google Play ou Windows Store.

Quatre smiley illustrent ce résultat : Très satisfaisant, Satisfaisant, A améliorer, A corriger de manière urgente.

Au 13 juin, les résultats de 13 restaurants, 3 restaurations collectives, 1 fromagerie et 4 boucheries-charcuteries du Territoire de Belfort étaient publiés.

Sont concernés : les restaurants, la restauration collective, les traiteurs, les boucheries-charcuteries, les chocolatiers, les glaciers, les boulangeries-pâtisseries, les fromageries, les commerces d'alimentation générale, les primeurs, les supermarchés/hypermarchés, les



Connaître les règles

Pour permettre aux professionnels de connaître les règles d'hygiène sur lesquelles ils sont contrôlés et répondre à leurs obligations légales en terme de sécurité sanitaire des aliments, l'UMIH90 propose une formation spécifique « *Hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale* ».

UMIH90 – Sébastien Goudey – Tél. 03 84 54 54 60 - umih90@free.fr

poissonneries, les établissements agroalimentaires de production et de transformation des denrées alimentaires.

Plus d'informations : Aurore Macé – Direct CCI direct.cci@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 00

ECHANGES LES MATINALES DE LA PROXIMITE

Depuis début 2017, Alain Seid, Président de la CCI90, sillonne le Territoire de Belfort à la rencontre des commerçants et prestataires de service à la personne du Territoire de Belfort dans le cadre des Matinales de la Proximité.



Le mardi 7 mars, près d'une vingtaine de personnes s'est réunie à la salle des fêtes de la mairie de Giromagny pour inaugurer cette série de rencontres.

« Pour que nous puissions dialoguer et engager une dynamique positive, il est important que nous nous connaissions », explique Alain Seid. C'est pourquoi j'ai souhaité venir à la rencontre des commerçants. C'est l'occasion de rappeler le rôle de la CCI90, mais surtout d'écouter leurs préoccupations et leurs attentes ».

Représentante des entreprises auprès des pouvoirs publics, la CCI a aussi un rôle essentiel d'accompagnement dans le développement de leurs activités. Si l'animation commerciale est du ressort des unions commerciales qu'elle soutient au travers de leur fédération Territoire de Commerces 90, la CCI agit principalement pour la professionnalisation des commerçants. « Le commerce est en pleine mutation avec l'arrivée d'Internet. L'évolution rapide et incessante des nouvelles technologies, des techniques de l'information, de la communication, du marketing, de la commercialisation et des nouveaux canaux de distribution nous obligent à nous remettre en question sans cesse. Le commerce doit s'adapter, se spécialiser, voire se réinventer pour satisfaire aux exigences de ses nouveaux consommateurs. Il faut bousculer les habitudes, faire revivre notre fibre commerciale et communiquer sur les services que nos commerces de proximité proposent » martèle Alain Seid.

La concurrence d'Internet est en effet l'un des thèmes qui revient régulièrement lors des différentes rencontres des

Matinales de la Proximité, que ce soit à Giromagny, mais également à Delle le 7 avril, à Valdoie le 2 mai, à Belfort le 18 avril et le 16 mai ou encore à Danjoutin le 30 mai. Autres thèmes abordés : l'attractivité commerciale, la dynamisation de cœur de ville, la réglementation (accessibilité, logiciels de caisse enregistreuse...), les difficultés à attirer la clientèle et la nécessité du « travailler ensemble » (commerçants, associations, collectivités, élus, CCI...).

Les prochaines rencontres auront lieu :

- Le **11 juillet**, pour les commerçants d'Essert, Argiésans, Bavilliers, Buc
- Le **4 septembre** pour les commerçants de Grandvillars, Bourgne, Charmois, Méziré, Morvillars, Chatenois Les Forges et Beaucourt
- Le **2 octobre**, pour les commerçants de Bessoncourt, Angeot, Autrechêne, Bethonvilliers, Cunelières, Fontaine, Fousse-magne, Frais, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Menoncourt, Montreux-Château, Petit-Croix, Vauthiermont, Reppe, Phaffans, Chèvremont
- Le **31 octobre**, pour les commerçants d'Etueffont, Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet, Felon, Leval, Romagny-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet, Lachapelle sous Rougemont, Petite Fontaine.



Informations et inscriptions :
Marie-Christine Girard – Tél. 03 84 54 54 71
matinales@belfort.cci.fr – www.belfort.cci.fr

LES COMPÉTENCES DE LA CCI AU SERVICE DES ENTREPRISES

Plus de 120 actions sont mises en œuvre chaque année par la CCI du Territoire de Belfort à destination des entreprises. Elles répondent aux quatre fonctions de la CCI :

- Représenter les chefs d'entreprise de l'industrie, du commerce et des services, nécessitant à la fois la prise de position et la participation à l'élaboration des politiques publiques ;
- Accompagner les entreprises tout au long de leur vie : promotion de l'entrepreneuriat, accompagnement de leur développement, prévention des difficultés... ;
- Contribuer au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement du territoire ;
- Former des hommes et des femmes, en développant les compétences et en aidant l'entreprise à se projeter dans l'avenir

Pour mettre en œuvre ces actions, le Président Alain Seid et les membres du Bureau s'appuient sur les compétences de 22 personnes pilotées par le Directeur Général, Christian Arbez.



LES COMPETENCES DE LA CCI A VOTRE SERVICE

Direction générale
Christian ARBEZ

Secrétariat Général
Angelina GEROLA

Assistante appui
Stéphanie CHARMOILLAUX

ANIMATION TERRITORIALE BUSINESS INTELLIGENCE

Animatrice référent :
Marie-Christine GIRARD

La CCI90 contribue à l'animation du territoire et au développement des entreprises par la mise à disposition d'informations.

Les Matinales de la Proximité
Accessibilité des commerces
Dossiers FISAC
Laboutic.fr, etc.

Marie-Christine GIRARD

Wattelse
Semaine de l'industrie
GPEC, etc.

Elisabeth LABLOTIERE

Préférence Commerce
Grand Vert
Sécurité des commerces
Qualité Tourisme, etc.

Gilles MAUFFREY

CIP
Direct CCI, etc.

Aurora MACÉ

Dossiers environnement
développement durable
Alerte HSE
OPALE
Imprim'vert, etc.

Marlène RASPILLER

ENTREPRENARIAT

Animatrice référent :
Thibaud DEFRANOUX

La CCI90 agit pour la promotion de la création d'entreprise et accompagne les porteurs de projet de création, reprise ou transmission d'entreprises en amont de la création et tout au long de la vie de leur entreprise.

Formalités (CFE, commerçants non
sédentaires, agents immobiliers...), etc.

Christelle GIRARDOT

Contrats d'apprentissage, etc.

Laura COUTARD

Apprentissage
AGEFICE
Promotion alternance
Point A, etc.

Elisabeth LABLOTIERE

Accompagnement des créateurs et
porteurs de projets
Innocréa, pépinières d'entreprises
Offre entreprendre - CCI Business builder
Salon de la création
Dossiers ARDEA
Visa Reprise
Transentreprise, etc.

Thibaud DEFRANOUX

Formalités internationales, etc.

Léong VIDAL - Christine CARRARA

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Animatrice référent :
Jean-Noël CARNEVALI

Les fonctions supports (comptabilité, administration, finances...) viennent en appui au montage des projets.

Administration & financière
Gestion immobilière
Suivi des activités de formations
(SIFCO, ESTA...)
Suivi administratif des entités liées
(Vallée de l'Énergie, Dynamène,
Associations diverses...)
Travaux d'accessibilité et de sécurité, etc.

Jean-Noël CARNEVALI

Appui comptabilité, achats, etc.

Halil YUKSEL

Appui langues, etc.

Rose KACHANIAN

Location de salles, etc.

Marie-Andrée HENNEQUIN - Sylvain MRONCZ

Appui RH, etc.

Véronique JEANPIERRE

APPUI CCIR

Collecte Taxe Apprentissage
Système d'informations
Accompagnement à l'international
Intelligence économique
Brevets, marques, normes
...

ESTA

SIFCO

E-DATA

Animatrice référent :
Aurore MACÉ

Les données sont d'un enjeu stratégique pour les entreprises et les organismes à vocation économique, notamment en termes d'anticipation. La CCI90 collecte des données afin d'aider à la prise de décisions nécessaires au développement économique.

Site internet, etc.
Aline DOUGOUD

Direct CCI
Bourse aux locaux, etc.

Aurore MACÉ

Fichiers des entreprises, etc.

Laura COUTARD

Indicateurs création / reprise / transmission, etc.

Thibaud DEFRANOUX

Observation de l'apprentissage, etc.

Elisabeth LABLOTIERE

Territoire de Commerces 90

Les Vitrites de Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Bessoncourt, Danjoutin, Delle-Joncherey-Grandvillars, Essert, Giromagny, Rougemont, Valdoie...

JNCP

....

NUMÉRIQUE

Animateur référent :
Frédéric THOLOMIER

L'acculturation des entreprises au numérique et la transition numérique sont les grands enjeux de demain. La CCI90 en a fait l'une de ses priorités en proposant aux entreprises des outils et des actions qui leur permettent d'adapter leurs métiers, leurs process, leurs stratégies... à la révolution digitale et à anticiper sur l'entreprise de demain.

Infographie, etc.

Amélie BATTAGLIA

Réseaux sociaux
Newsletter (Flash Eco 90), etc.

Aline DOUGOUD

Laboutic.fr
Commerce connecté
Alerte commerces, etc.

Marie-Christine GIRARD

Journée e-entreprises
Soirées interactives, etc.

Thierry LOUVET

TEDxBelfort
Promotion des outils du digital (2089,...), etc.

Frédéric THOLOMIER

RÉSEAUTAGE

Animatrice référent :
Aline DOUGOUD

Parce que le réseau est une force pour le chef d'entreprise et qu'il lui permet de conclure des affaires ou de créer des liens professionnels privilégiés, la CCI90 facilite le réseautage entre chefs d'entreprise, acteurs économiques...

Réseaux sociaux
Réunions d'informations actualités, conférences...
(loi de finances, INSA, Entrevues...)
Cérémonie des voeux, etc.

Aline DOUGOUD

Club RH, etc.

Elisabeth LABLOTIERE

Club des créateurs
Soirée nouveaux chefs d'entreprise, etc.

Thibaud DEFRANOUX

Syndicats professionnels

LOBBYING

Animatrice référent :
Marlène RASPILLER

Interlocuteur représentant les chefs d'entreprise, la CCI90 intervient auprès des pouvoirs publics sur les grands dossiers économiques liés notamment à l'aménagement du territoire, à l'emploi et aux compétences...

Publications CCI
Communications
Relations presse
Expositions, etc.

Aline DOUGOUD

Ouverture des dimanches, etc.

Aurore MACÉ

Hôpital Médian (CRE2H)
Infrastructures
TGV Rhin-Rhône
POS, PLU
SCoT
CODERST, etc.

Marlène RASPILLER

Rencontres Ecole Entreprises
Lycée international, etc.

Elisabeth LABLOTIERE

Vallée de l'Energie

Dynamène

Participation financière dans divers organismes économiques (AUI, Tandem...)



Jean-Noël CARNEVALI



Angelina GEROLA



Chahinez BELKAID
*En service civique jusqu'au
7 juillet 2017*



Laura COUTARD



Cassandra LHERMITTE
*En apprentissage jusqu'au
31 août 2017*



Véronique JEANPIERRE



Marie-Andrée HENNEQUIN



Gilles MAUFFREY
*En CDD jusqu'au
27 juillet 2017*



Sylvain MRONCZ



Marlène RASPILLER



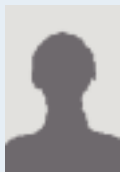
Christelle GIRARDOT



Christian ARBEZ



Christine CARRARA



Elisabeth LABLOTIERE



Répondre à toutes vos questions



Halil YUKSEL



Stéphanie CHARMOILLAUX



Marie-Christine GIRARD



Rose KACHANIAN



Frédéric THOLOMIER



Amélie BATTAGLIA
*En service civique jusqu'au
2 juillet 2017*



Thibaud DREFANOUX



Thierry LOUVET



Léong VIDAL



Aurore MACÉ



Aline DOUGOUD

- **118** donneurs d'ordres
- **216** fournisseurs
- Plus de **4 000** rendez-vous programmés
- **6** pays représentés : France, Suisse, Algérie, Italie, Allemagne, Tchéquie
- De nombreux secteurs d'activités : énergie, automobile, nucléaire, aéronautique, armement, luxe, équipements industriels...



CONCOURS E-NOVATION

4 catégories, 30 projets reçus, 12 nominés, 5 récompenses

Lauréats :

- Produit innovant : MS Innov, pour Célérité, la productivité au service de la qualité
- Process innovant : Femto-st pour des métaux acoustiques permettant une absorption parfaite du son
- Service innovant : Par cours et par thèmes pour un jeu de découverte des métiers
- Femto-st a également reçu le Trophée Coup de cœur des visiteurs
- Eco-innovation : AFUlutine pour une gamme complète de lubrifiants innovants, non huileux écologiques

Zoom sur Par Cours & Par Thèmes, lauréat du Trophée Services innovants

Murielle Maronne est la dirigeante de la société Par Cours & Par Thèmes, agence de conception-rédaction et édition multimédia spécialisée dans le soutien à l'orientation professionnelle. Elle a conçu OnyXP, un serious game de découverte des métiers destinés aux 15-25 ans.

« Au sein d'OnyXP, les utilisateurs suivent un parcours, acquièrent des connaissances sur différents secteurs d'activité, toujours de manière ludique. Ils empochent progressivement des « XP », des points qui leur permettent d'avancer dans le jeu. Des étapes, des connaissances doivent être validées, et les jeunes peuvent en outre se constituer leur propre environnement. Les métiers sont présentés notamment via des vidéos et des mini jeux. Libre à l'utilisateur d'aller plus loin dans la découverte d'un métier, de s'orienter vers des activités parallèles ou au contraire de changer complètement de secteur... » explique Murielle Maronne.



Pour les entreprises, OnyXP est un outil de communication mis à leur disposition pour promouvoir, de façon originale, leur savoir-faire et la culture de leur entreprise. Elles profitent d'une diffusion massive de leur marque, de leur logo pour sensibiliser et attirer de futures compétences. Elles peuvent diffuser leurs offres d'emploi « ingame », intégrer leurs actualités, générer un trafic géolocalisé vers leurs outils, leur site Internet... Plus de 800 métiers seront présentés.

La phase de conception du jeu est terminée, sa transformation en appli est en cours. Les entreprises qui souhaitent être présentes sur le jeu doivent prendre contact avec Murielle Maronne très rapidement pour bénéficier de l'offre de service sur mesure incluant reportage photo et vidéo sur l'entreprise, quiz, mais encore jeu de marque, mini-jeu ou pass-RH.

Contact : Murielle Maronne – 1 avenue de l'Espérance – 90000 Belfort – 09 50 56 13 98 – 06 74 49 76 04 –
 contact@parcoursetparthemes.com – www.parcoursetparthemes.com

APPRENTISSAGE

C'EST PARTI POUR LA CAMPAGNE 2017 !

5 phrases qui indiquent que vous avez tout intérêt à prendre un apprenti.

« J'ai du mal à trouver de jeunes collaborateurs formés à mes méthodes de travail. »

Par le biais de l'apprentissage, vous formerez votre collaborateur à vos méthodes de travail. Après une période de formation initiale, il pourra être progressivement de plus en plus autonome.

« J'aimerais embaucher un jeune, mais je ne voudrais pas me tromper. »

La période d'apprentissage s'étale de 6 mois à 4 ans pendant laquelle vous lui apprendrez les ficelles du métier. L'apprentissage démarre avec une période de deux mois au cours de laquelle le contrat peut être rompu par une procédure aménagée.

« J'aimerais embaucher, mais il me faudrait un coup de pouce financier. »

En prenant un apprenti, vous pouvez bénéficier de primes et d'aides financières : primes à l'apprentissage (1 000 € ainsi que l'aide régionale), aide Contrat de génération (4 000 € pendant 3 ans), crédit d'impôts, exonération de charges.

« Je sais que mes salariés ont un vrai savoir-faire et j'aimerais qu'ils le transmettent. »

Le maître d'apprentissage, qu'il s'agit du chef d'entreprise ou d'un salarié volontaire, joue un rôle crucial dans la formation. Avec un apprenti, vous conservez les savoir-faire de votre entreprise.

« J'ai envie de transmettre mon entreprise au moment de ma retraite, mais à qui ? »

Prendre un apprenti, c'est aussi préparer l'avenir et particulièrement la transmission de votre entreprise.



LES AIDES EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

	MOINS DE 11 SALARIÉS	DE 11 À 250 SALARIÉS	PLUS DE 250 SALARIÉS
« TPE jeune apprenti »	✓		
Prime à l'apprentissage pour les TPE	✓		
Aide au recrutement apprenti supplémentaires	✓	✓	
Exonération des charges sociales	✓	✓	✓
Crédit d'impôts	✓	✓	✓
Aides à l'Agefiph	✓	✓	✓

Ces aides sont cumulables

Quelles aides à l'embauche ?

Aide TPE Jeune apprenti :

Forfait de 4 400 € la 1^{ère} année du contrat, pour les apprentis de – de 18 ans à la date de conclusion du contrat

Prime à l'apprentissage :

1 000 € par année de formation versée par la Région

Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire :

1 000 € minimum versées à l'embauche par la région pour le recrutement d'un apprenti pour la 1^{ère} fois ou si l'entreprise prend un apprenti supplémentaire

Exonération de charges sociales :

Exonération partielle ou totale de cotisations patronales et salariales, légales et conventionnelles.

Pour les TPE :

- Cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales
- Cotisations FNAL
- Cotisations salariales et patronales d'assurance chômage
- Versement transport et forfait social le cas échéant
- Contribution solidarité pour l'autonomie
- Cotisations retraites complémentaires

Pour les entreprises de plus de 11 salariés :

- Cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales

Crédit d'impôt :

1 600 € pour la 1^{ère} année de formation de niveau III ou inférieur (BTS, DUT, BAC, CAP...). Ce montant s'élève dans certains cas à 2 200 €, notamment pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

Aides AGEFIPH

Pour l'embauche d'apprentis reconnus travailleurs handicapés.

De 1 500 € à 9 000 € à la signature du contrat + aide à la pérennisation suite au contrat d'apprentissage de 1 000 € à 4 000 €. www.agefiph.fr

Les bonnes pratiques pour recruter un apprenti

Définissez le profil que vous recherchez

- Prenez contact avec les CFA pour trouver les formations adéquates et les apprentis potentiels
- Développeur de l'apprentissage, la CCI90 est à votre disposition pour vous accompagner et définir avec vous le profil qui correspond à vos besoins

Rédigez votre annonce

- Pensez à décrire votre métier de façon valorisante. Vous devez donner envie à des jeunes de vivre leur première expérience professionnelle à vos côtés.

Diffusez votre annonce avec vos critères de recherche auprès :

- Des CFA
- De la CCI90 : elles seront notamment diffusées dans le cadre de Forums de l'alternance
- De Pôle emploi
- De Cap emploi pour des candidatures de personnes handicapées
- Sur la bourse de l'apprentissage de Bourgogne Franche-Comté

Vous avez trouvé le bon candidat. Il vous reste à :

- Etablir le contrat
- Le faire signer par l'apprenti et, s'il est mineur, son représentant légal
- Faire viser le contrat par le CFA concerné
- Demander son enregistrement auprès de la CCI90. Les aides vous seront versées directement, sauf l'aide de l'Agefiph auprès de qui vous devrez faire les démarches le cas échéant.



L'apprentissage jusqu'à 30 ans : c'est possible !

L'âge limite pour pouvoir entrer en apprentissage est traditionnellement de 25 ans maximum. Mais la loi Travail du 8 août 2016 repousse les limites d'âge dans neuf régions, dont fait partie la Bourgogne Franche Comté, et permet d'expérimenter des recrutements sous cette forme jusqu'à 30 ans. Si le test est concluant, l'expérience sera généralisée à l'ensemble des régions à partir de 2020.

Ce dispositif, qui vise d'abord les publics jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, est ouvert à toutes les entreprises exerçant dans les régions volontaires. Il s'agit surtout de lutter contre le chômage élevé des jeunes de 25 à 29 ans sortis du système éducatif sans titre ou diplôme et qui ne sont actuellement ni en emploi, ni en formation. Applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, cette mesure en faveur de l'emploi vise en outre à prendre en compte la sortie plus tardive de la scolarité, les changements d'orientation professionnelle ou encore les souhaits de spécialisation des apprentis.

Pour en savoir plus, contactez Elisabeth Lablotière
03 84 54 54 11 – elablotiere@belfort.cci.fr



Alain Seid, lors de la visite du CFA de l'industrie à Belfort le 16 mai 2017

A36 – ÉCHANGEUR DE SEVENANS UN CHANTIER DETERMINANT ET DES PERTURBATIONS ANNONCEES

Le 7 mars dernier, le premier coup de pelle annonçant le début des travaux de l'échangeur de Sévenans a été donné. Cet échangeur jouera un rôle majeur au croisement de l'A36 et de la RN1019 qui sont les axes principaux du secteur. Des modifications de la circulation seront opérées. Elles engendreront des perturbations jusqu'à la fin du chantier prévue en 2020.

Un chantier déterminant

Dès 2009 et les premiers ateliers du Club TGV mis en place par la CCI90, des alertes avaient été lancées concernant les difficultés de circulation au niveau de ce nœud routier auprès des pouvoirs publics..

Le nouvel échangeur de Sévenans doit permettre de faciliter les déplacements entre Belfort, Montbéliard et la zone en plein essor du pôle d'activité de La Jonxion, la gare TGV et le nouvel hôpital Nord Franche-Comté.

En améliorant l'échangeur actuel avec la création d'un système d'échanges supplémentaires au nord, la circulation devrait être nettement améliorée et fluidifiée. La sécurité serait renforcée avec notamment la suppression des tourne-à-gauche présentant de forts risques de collisions.

Trois années de travaux avec maintien de la circulation

Pendant toute la durée de ces travaux, l'objectif est de maintenir une utilisation optimale des infrastructures existantes et de réduire au maximum les contraintes que peuvent rencontrer les usagers et riverains pendant toute la durée de ce chantier, tout en préservant l'environnement. La majorité des travaux s'effectuera sous circulation, ce qui pourra entraîner quelques perturbations avec des coupures ponctuelles en journée, et des interventions de nuit.

Ces travaux seront découpés en 3 grandes étapes principales :

- La restructuration des échangeurs RN1019/RD437 : mi-2017
- La création du nouvel échangeur RN1019/A36 : mi-2018
- La mise à deux fois deux voies RN1019 : début 2020

Source : site APRR



Un dispositif complet de communication

Les informations sont mises à jour régulièrement sur le site Internet dédié : www.a36.aprr.com. Depuis ce site Internet, inscrivez-vous pour recevoir des alertes sur les travaux à venir. Un e-mail vous sera envoyé régulièrement par l'intermédiaire du service PLANNING + (maximum une fois par semaine, si nécessaire).



Plus d'informations : CCI90 – Marlène Raspiller – mraspiller@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 69

TICFE – TICGN

LA CCI90 MET EN PLACE UN DISPOSITIF POUR VOUS PERMETTRE DE BENEFICIER DES EXONERATIONS OU REDUCTIONS POUR LES ENTREPRISES

Sous conditions, les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction, voire d'une exonération, de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) depuis le 1^{er} janvier 2016 et de la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour permettre aux entreprises d'en bénéficier dans les meilleures conditions (jusqu'à plusieurs milliers d'euros d'économie dans certains cas), la CCI90 a mis en place un dispositif spécifique.

Rendez-vous sur www.belfort.cci.fr pour connaître les conditions d'éligibilité..

Si vous pensez pouvoir être bénéficiaire de cette mesure gouvernementale, prenez contact avec

Plus d'informations : CCI90 – Marlène Raspiller – developpementdurable@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 69

ESTA

SIGNATURE D'UN ACCORD DE DOUBLE DIPLOME AVEC LA FINLANDE

L'attractivité des cursus d'ingénierie d'affaires est essentielle pour attirer les jeunes sur ce métier intéressant et recherché par l'industrie partout en Europe. C'est dans cette perspective que l'ESTA Belfort et l'Université des Sciences Appliquées (UAS) de Turku ont signé un accord de double diplôme le 3 mai dernier.



Après avoir étudié une année en Turku, les étudiants de l'ESTA Belfort obtiendront avec leur diplôme belfortain de « Manager en Ingénierie d'Affaires Industrielles » le « *Bachelor of Engineering in Industrial Management and Engineering* » de l'UAS Turku.

Les étudiants finlandais obtiendront leur diplôme de « *Manager en Ingénierie d'Affaires Industrielles* » à l'issue de leur année passée à l'ESTA Belfort, de 12 mois d'expérience professionnelle et de la validation d'un mémoire de fin d'études.

Dès la rentrée 2017, grâce à ce partenariat 4 estaliens partent passer une année en Finlande et 2 Finlandais viennent à Belfort.

Pour plus d'informations connectez-vous sur www.esta-groupe.fr rubrique entreprises ou contactez :
Aline HUSSON – Responsable Relations Entreprises – ahusson@esta-groupe.fr
03 84 54 54 76 – 07 86 61 36 83

SIFCO

PENSEZ A LA MALETTE DU DIRIGEANT

La Mallette du Dirigeant est une opération initiée par l'AGEFICE pour permettre aux autoentrepreneurs, dirigeant(e)s d'entreprise et leur conjoint(e) non salarié(e)s, cotisant à ce fond d'assurance formation, de se former sur des sujets prioritaires, sans avoir à faire l'avance de fonds.

Les formations prises en charge portent sur des sujets identifiés comme fondamentaux et prioritaires dans le cadre de l'exercice de leurs activités professionnelles et réparties dans 4 mallettes :

- Mallette Ressources Humaines et Management
- Mallette Comptabilité - Analyse financière - tableaux de bord
- Mallette Marketing et communication
- Mallette Nouvelles technologies et compétences numériques

L'AGEFICE a décidé de faire confiance à Sifco pour former les personnes concernées dans le cadre de ce dispositif « La Mallette du Dirigeant ». Les stagiaires sont libres de choisir, dans chaque Mallette ci-dessus, un ou plusieurs programmes de formation jusqu'à concurrence de trois jours maximum.

Pour plus de renseignements sur les formations dispensées par Sifco
03 81 25 26 06 – contact@sifco.eu
Pour plus de renseignements sur le dispositif La Mallette du Dirigeant : Stéphanie Charmaillaux – 03 84 54 54 67
scharmaillaux@belfort.cci.fr ou <http://communication-agefice.fr/mdd/>



CCI = Point Accueil AGEFICE

La CCI90 est point accueil et gère, pour le compte de l'AGEFICE, les dossiers de demande de prise en charge des formations des dirigeants cotisant à cet OPCA.

Plus d'informations :
Elisabeth Lablotière – Tél. 03 84 54 54 11 –
elablotiere@belfort.cci.fr
Stéphanie Charmaillaux – Tél. 03 84 54 54 67 –
scharmaillaux@belfort.cci.fr

DEEE METHODE COMMUNE DE CALCUL

Règlement d'exécution (UE) 2017/699 de la Commission du 18 avril 2017 établissant une méthode commune pour le calcul du poids des équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur le marché de chaque État membre, ainsi qu'une méthode commune pour le calcul de la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) produits, en poids, dans chaque État membre.

Afin d'assurer des conditions de calcul uniformes du taux de collecte annuel minimal de DEEE par les États membres, la Commission Européenne souhaite établir une méthode commune qui permette aux États membres de calculer ce taux de collecte en fonction du poids des équipements électriques et électroniques (EEE) mis sur leurs marchés respectifs, ainsi qu'une méthode commune pour le calcul de la quantité totale, exprimée en poids, de DEEE produits dans chaque État membre. Ce Règlement présente la méthodologie de calcul.

http://eurlex.europa.eu/legalcontent/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2017.103.01.0017.01.FRA&toc=OJ:L:2017:103:TOC

CODEFI FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE – PREVENTION DES DIFFICULTES POUR LES ENTREPRISES

Suite à la disparition des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRV) les clients ont dû opter pour de nouveaux contrats. Environ 6 000 entreprises n'ont pas fait cette démarche et se sont vu imposer des tarifs majorés au maximum de 30% par rapport aux tarifs pratiqués. Les entreprises de moins de 400 salariés confrontées à ce type de difficultés (mais également d'autres) peuvent prendre contact avec le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

<http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/7_contacts/pro/ent_difficulte/20170324_annuaire_ccsf_codefi.pdf

OBLIGATION D'UTILISER DES LOGICIELS DE CAISSE CERTIFIES A PARTIR DE 2018

Cette obligation concerne tous les assujettis à la TVA qui enregistrent les règlements de leurs clients dans un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse.

Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes, la loi de finances pour 2016 instaure l'obligation à partir de 2018 pour les commerçants et autres professionnels assujettis à la TVA d'enregistrer les paiements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisés et certifiés.

Cette obligation permettra de rendre impossible la fraude qui consiste à reconstituer par un logiciel frauduleux des tickets de caisse pour soustraire des paiements en espèces des recettes de la comptabilité.

À partir du 1^{er} janvier 2018, devient obligatoire l'utilisation d'un logiciel de gestion ou d'un système de caisse satisfaisant aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données, attestées par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle délivrée par l'éditeur.

L'administration fiscale a par ailleurs précisé les conditions que doivent remplir les logiciels et systèmes de caisse, les moyens de justifier du respect de l'obligation et les modalités de la procédure de contrôle spécifique.

L'administration précise expressément que l'obligation concerne tous les assujettis à la TVA qui enregistrent les règlements de leurs clients dans un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, et même s'ils réalisent en tout ou partie des opérations exonérées de TVA ou s'ils relèvent du régime de la franchise en base.

En cas de contrôle, l'absence d'attestation sera soumise à une amende de 7 500 € par logiciel ou système non certifié, le contrevenant devant régulariser sa situation dans les 60 jours.

Dans certains cas, les assujettis pourront se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation grâce à une simple mise à jour de leur logiciel de caisse, dans le cadre d'un contrat de maintenance souscrit lors de l'achat du logiciel.

Source : service-public.fr

Pour en savoir plus :

- Article 88 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016

- Obligation d'utiliser un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale

EAU

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DE L'UNION PAR LES SITES INDUSTRIELS IED

Dans le cadre de la Directive IED, désormais 11 secteurs industriels sur 32 font l'objet des normes d'émissions européennes contraignantes.

En 2016, 2 nouveaux secteurs ont fait l'objet des normes sur l'eau (industrie des métaux non ferreux, systèmes communs de traitement dans le secteur chimique). Dans le cadre de son appel à projet auprès de tous les secteurs IED, l'agence de l'eau RMC a décidé d'une aide pour 16 entreprises, et pour un montant total de 7 M€ (soit en moyenne 35% de subvention).

L'année 2017 est marquée par la parution programmée de normes d'émissions pour 3 nouveaux secteurs et le lancement, depuis le 1^{er} mars, d'une 3^{ème} tranche de l'appel à projet « anticipation des normes de l'Union ». Saisissez cette opportunité !

Le dépôt des dossiers est d'ores et déjà possible. Il est fixé au plus tard le 15 septembre 2017.

A noter : le démarrage des travaux peut être autorisé, sur demande, à réception du dossier complet.

<http://eippcb.jrc.ec.europa.eu/reference/> - <http://www.eaurmc.fr/emissionsindustrielles.html>

NOUVELLE CARTE BTP

La nouvelle carte BTP est obligatoire à compter du 1^{er} mai 2017 pour tous les salariés et intérimaires du BTP. Elle sera la seule valable sur les chantiers.

Tout employeur dont les salariés accomplissent, dirigent ou organisent (conducteurs de travaux...), même à titre occasionnel, secondaire ou accessoire, des travaux de bâtiment ou de travaux publics, est tenu de demander la Carte BTP pour les salariés concernés.

Cette obligation s'applique également, pour les mêmes travaux :

- aux entreprises de travail temporaire établies en France,
- aux employeurs établis à l'étranger et qui détachent des salariés en France,
- aux entreprises ayant recours à des salariés détachés intérimaires.

Il faut distinguer deux situations :

- Pour les salariés et intérimaires déjà dans le champ d'application de la Carte BTP au 1^{er} mai 2017, l'employeur dispose d'un délai de deux mois maximum pour effectuer les demandes de cartes.
- Pour les salariés et intérimaires entrant dans le champ d'application de la Carte BTP après le 1^{er} mai 2017, qu'ils soient nouvellement embauchés ou bien nouvellement affectés à des tâches visées par l'article R.8291-1 du Code du travail, l'employeur doit immédiatement procéder aux demandes de cartes.

Pour tout savoir sur la nouvelle carte BTP et la demander pour vos salariés, rendez-vous sur www.cartetbp.fr

LE PLAN DE MOBILITE OBLIGATOIRE POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 100 SALARIES

Créé par la loi en 1996, le plan de mobilité ou Plan de Déplacements Entreprise (PDE) est un outil au service des entreprises conçu dans l'objectif de limiter l'impact des déplacements liés à l'activité professionnelle. La récente loi de transition énergétique franchit une nouvelle étape en statuant que les établissements de plus de 100 salariés doivent adopter un Plan de Mobilité d'ici le 1^{er} janvier 2018, lorsqu'ils se trouvent sur des territoires concernés par un Plan de Déplacements Urbains comme c'est le cas pour la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort.

Au-delà de l'obligation réglementaire à satisfaire, le plan de mobilité peut être un véritable outil au service de l'optimisation des coûts, du management de l'organisation et des ressources humaines, et de la qualité de vie au travail des collaborateurs. Son efficacité dépend de la manière dont il est appréhendé et conduit en interne.

Précisions et références légales : Mesure prévue par l'article L. 1214-8-2 du code des transports, insérée par la loi relative à la transition énergétique de 2015 (art. 51)

Périmètre des plans de déplacements urbains prévu par l'art. L. 1214-3 du code des transports

OBSERVATOIRE DU COMMERCE AVRIL 2017 SE MESURER POUR PROGRESSER !

La CCI90, en partenariat avec le CRGA de Franche-Comté, vous propose un service simple, confidentiel et gratuit : l'observatoire du commerce.

- Comparez-vous en permanence à votre profession, sur votre bassin d'emploi,
- Bénéficiez de résultats précis, calculés à partir d'échantillons représentatifs.

Les résultats de l'observatoire du commerce sont d'autant plus fiables que le nombre de commerçants participants est important. Participez gratuitement et recevez chaque mois votre positionnement statistique.

Evolutions annuelles des professions observées

FRANCHE-COMTÉ	EVOLUTIONS MENSUELLES			EVOLUTIONS ANNUELLES		
	Mars 2017 / Mars 2016	Taux d'entreprises * en évolution mensuelle		Avril 2016 à Mars 2017 / 12 mois précédents	Taux d'entreprises * en évolution mensuelle	
		négative	positive		négative	positive
Boucherie & Bouch.-Charcuterie	- 6,5 %	64 %	36 %	- 2,9 %	64 %	36 %
Boulangerie & Boul.-Pâtisserie	- 7,9 %	63 %	37 %	- 0,8 %	63 %	37 %
Chaussure	9 %	20 %	80 %	- 5,2 %	20 %	80 %
Coiffure	0,5 %	47 %	53 %	0,3 %	47 %	53 %
Esthétique	- 3,9 %	55 %	45 %	- 0,5 %	55 %	45 %
Fleur	- 13,1 %	77 %	23 %	- 0,9 %	77 %	23 %
Habillement	0,6 %	52 %	48 %	- 4,3 %	52 %	48 %
Optique	1,0 %	37 %	63 %	- 1,1 %	37 %	63 %
Pharmacie	- 3,1 %	66 %	34 %	0,5 %	66 %	34 %
Restaurant	5,3 %	42 %	58 %	0,6 %	42 %	58 %
Hôtel-restaurant	- 1,7 %	48 %	52 %	- 2,4 %	48 %	52 %

Centre Régional de Gestion Agréé de Franche-Comté

Taux d'entreprises * : ensemble des entreprises observées, y compris entreprises dont les évolutions très marquées n'ont pas été retenues dans les calculs d'évolutions moyennes.

Et vous ?

Obtenez des réponses à vos interrogations !

Votre chiffre d'affaires évolue-t-il au même rythme que celui de votre profession ?

Comment se comporte votre profession en Franche-Comté et dans les différents secteurs géographiques ?

Les données d'une dizaine de secteurs d'activité sont disponibles : articles de sport, boucherie et boucherie-charcuterie, boulangerie et pâtisserie, chaussure, coiffure, esthétique, fleur, habillement, optique, parfumerie, pharmacie, restaurant, hôtel-restaurant...

Pour pouvoir bénéficier de cet outil qui vous permettra de vous situer par rapport à votre profession, remplissez simplement le formulaire de demande d'adhésion sur www.belfort.cci.fr ou sur le site www.crga-fc.org.

laboutic vous accompagne
en fonction de vos objectifs et de votre budget

— VOUS VOULEZ —

AUGMENTER VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES ?
CONQUERIR DE NOUVEAUX CLIENTS ?
FIDELISER VOTRE CLIENTELE ?

laboutic.fr vous accompagne !



Commerçants, Commerçants-artisans

4 minutes

pour évaluer votre entreprise

sur www.laboutic.fr

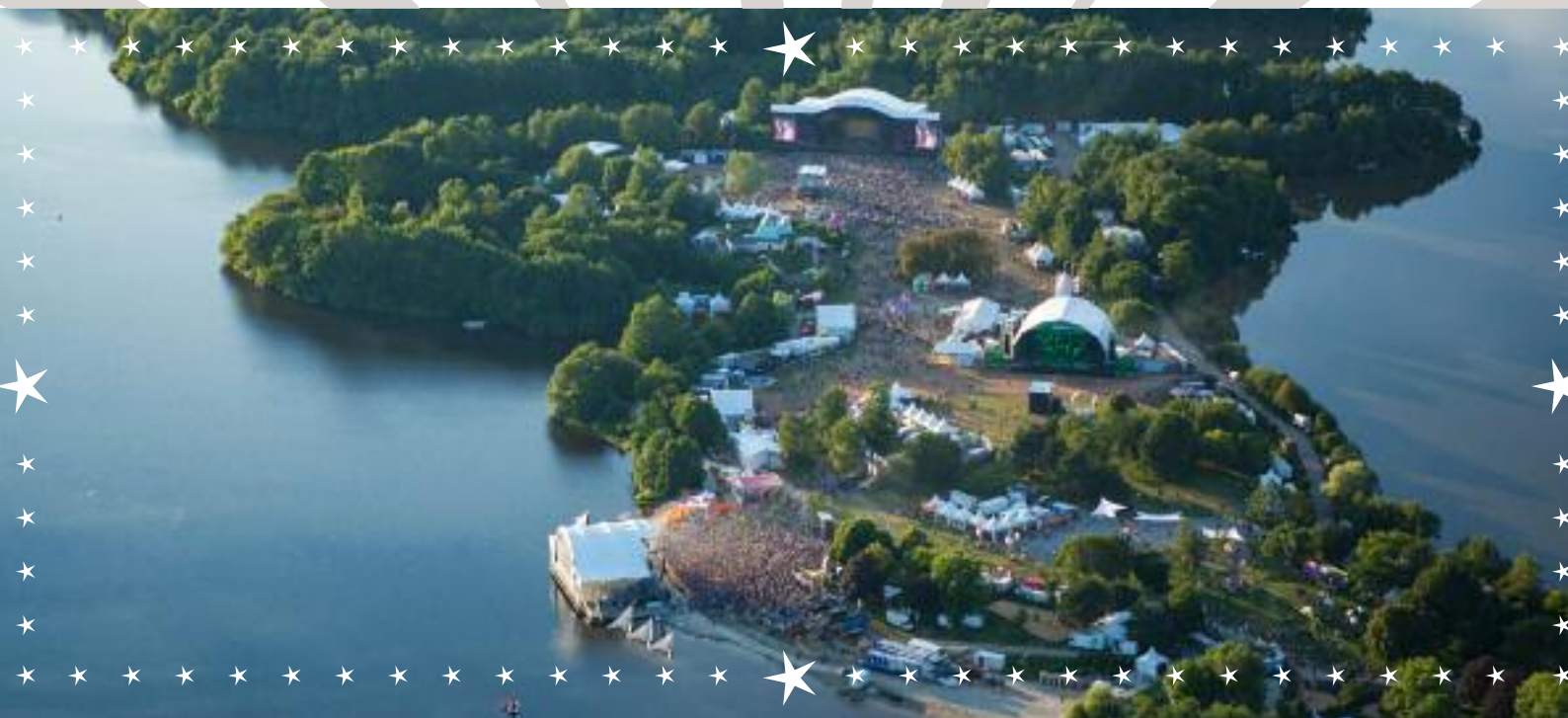
6.7.8.9 juillet 2017

BELFORT

EUROCK les EENNES

club
MÉCÈNES
DES EUROCKÉENNES

**LE CLUB DES MÉCÈNES SOUTIENT LES EUROCKÉENNES DE BELFORT
ET PARTICIPE ACTIVEMENT AU RAYONNEMENT CULTUREL DE NOTRE TERRITOIRE**



**LES 130 ENTREPRISES DU CLUB VOUS DONNENT
RENDEZ-VOUS DU 6 AU 9 JUILLET 2017 POUR LA 29^{ÈME} ÉDITION !**

LES GRANDS MÉCÈNES

CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ / MALAKOFF MÉDÉRIC / GROUPE JEAN CLAUDE BERNARD
GENERAL ELECTRIC / TANDEM / HNS / OPTYMO / WEEZEVENT / VETOQUINOL / TNT EVENTS
GROUPE KIPO EXPERTISE COMPTABLE / EXCENT / SODECC / DÉCOUPE H2O / R.PONS
EUROVIA / VIDELIO / SNCF RÉSEAU / ARGOS SERVICES / REVOLT

LE CLUB DES MÉCÈNES

2MA ASCENSEURS SELLI / ACTEMIUM / AGGREKO / ALTERIS / APASAD-SOINS + / ATRIA NOVOTEL / AU FAITE 90 / AXE
IMPACT / AZ PUBLICITÉ / AZYLOG / BC EXPRESS / BE PACEO / BESSON SARL / BHM ELECTRIC / BIETRY-EME / BUROCOM /
CAMPANILE / CARDEM / CARTONNAGE DU CHÂTEAU / CCI TERRITOIRE DE BELFORT / CEZAM FRACAS / CFI SERVICES /
CHAPITEAUX DU LION / CLEAR CHANNEL / CLIMENT TP / COQUELICOT / CRÉDIT MUTUEL / C-TECH / CUBE METTEY /
CURTI SAS / DALKIA / DE BONI / DECATHLON BESSONCOURT / DS IMPRESSION / EIMI / EMT / EMTVS / ESDI / ESPACE INGB /
EST IMPRIM / ÉTABLISSEMENTS COUTURIER / EURO/CFD / FC SOCHAUX-MONTBÉLIARD / FRANCHE-COMTÉ BOISSONS
SERVICES / FRANCODEP / FRET ENERGY / GRAND HÔTEL DU TONNEAU D'OR / GRIS CLAIR / GROUPE ÉLÉPHANT / HERTZ /
HOLIDAY INN / HOUZÉ SARL / IENTILEZZA SARL / INFOGREFFE / INSTALL'NORD / KÉOLIS CTPM / KOMILFO COURVOISIER /
KPMG / LABORATOIRES CEETAL / LA CAVE DE LA REINE JEANNE / LANSON / LE CARRÉ DE L'HABITAT / LES CINÉMAS
PATHÉ-GAUMONT / LE TUYÉ DE MÉSANDANS / LE STUDIO SAUVAGE / LOXAM / MABÉO INDUSTRIES / MANPOWER / MANTEY
ARTISAN PÂTISSIER CHOCOLATIER / MANULOC / MEDIACO / MGO LEPAUL / MP SÉCURITÉ / MSOD GROUP / MULTI DÉCHETS
SERVICES / PETRACCA SARL / PSA SITE DE SOCHAUX / QUALITY HOTEL / RENAULT BELFORT-MONTBÉLIARD / RKF LUXURY
LINEN / SCARITECH / SEGAFREDO / SEM PMIE / SESAB / SMG / SOMIIP'90 / SOMP / SOPREMA / TIME PROD / TR25 /
TRANS WF / TRANSPORTS MNT / TRIANGLE INTÉRIM / TRINAPS / VISIOMERIC / VITABRI / VMI / WAGNER / ZIMMER BIOMET

Rejoignez le Club des Mécènes : partenariat@eurockeenes.fr / 03 39 03 41 11 / www.eurockeenes.fr